Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20261110-2026_55_DA-CC

Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_55_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Objet :

Convention d'objectifs et de financements
Avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Considérant le projet de développement sociale porté par le CCAS au sein de la ville de Vif.

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, une convention d'aide à l'investissement avec La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, dont le siège est situé 3 rue des Alliés – 38051 Grenoble Cedex 9, représentée par sa Directrice, Madame Florence DEVYNCK, permettant le versement d'une aide financière de 9 408 € destiné à l'achat d'un véhicule d'occasion de type minibus, nécessaire aux activités du CCAS.

De signer la convention d'aide à l'investissement annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 12/11/2026
Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.